

La MC AG2S, pour quel profil ?

En **priorité** les **titulaires d'un bac professionnel** dans les spécialités en rapport avec la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, les métiers de la sécurité, les services de proximité et vie locale.

COMMENT CANDIDATER :

Sur la plateforme  **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

en procédure complémentaire dans la rubrique "Métiers du sport"

Lycée Pierre De Coubertin (Nancy - 54)

Mention complémentaire - Animation-gestion de projets dans le secteur sportif

FORMATION SÉLECTIVE



RÉFÉRENTS LYCÉE COUBERTIN

Patrick ANGLADE (Directeur Adjoint et Professeur EPS)
patrick.anglade@ac-nancy-metz.fr / 06.79.16.89.97

Marion GERDOLLE (Directrice)
ce.0541363@ac-nancy-metz.fr



Autres formations et dispositifs du lycée Pierre de Coubertin

Bac Pro : Gestion Administration, Commerce, Vente, Systèmes Numériques

Bac Techno : 2GT, STMG, STI2D

BTS Initial : MCO (Management Commercial Opérationnel) et CIEL (Cybersécurité Informatique et réseaux ELectroniques Option B: Electronique & Réseaux)

BTS Alternance : MCO, NDRC, SAM

Sections Sportives et Artistiques

PORTES OUVERTES

De 9h00 à 13h00

11 Mars 2022
1er Avril 2023
27 Mai 2023



Lycée Pierre de Coubertin

5, Rue du Président Robert Schuman
54000 NANCY
03 83 28 49 49

lyceepierredcoubertin54@gmail.com
www.lyceecoubertin.fr/

MC AG2S

Mention Complémentaire
Animation - Gestion de projets dans le
Secteur Sportif



Vous aimez le **Sport** ? Vous souhaitez **travailler** en équipe et dans le domaine du **Sport**

La MENTION COMPLÉMENTAIRE AG2S est faite pour vous !

La mention complémentaire est un diplôme professionnalisant et intermédiaire entre le BAC PRO et BPJEPS



Une formation avec de nombreux débouchés !

Devenez un vrai pro dans le **secteur sportif** !

➤ les **titulaires de la mention complémentaire** pourront viser :

- L'animation, l'administration et la gestion de projets
- L'organisation dans le secteur économique du sport

LA MC AG2S, QUELLE FORMATION?

► Dominante APT

Activités physiques pour tous

- ♦ Activités physiques d'entretien corporel
- ♦ Activités physiques de pleine nature
- ♦ Activités d'affrontement individuel ou collectif

★ Le référentiel couvre 3 domaines de professionnalisation :

D1 Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice (coef 9)

D2 Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (coef 9)

D3 Participation à la gestion des projets de structure (coef 6)

★ Une répartition du volume horaire (400h) cohérente et partagée :

D1 Entre 100 et 150 heures

D2 Entre 150 et 250 heures (dont au minimum 108h pour la pratique sportive)

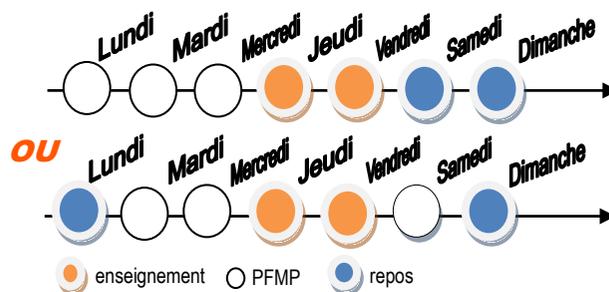
D3 Entre 50 et 80 heures

★ Des intervenants professeurs (EPS, ECOGESTION, STMS, BSE) et des experts (CREPS, Université, SDIS...)

★ La formation en milieu professionnel, répartie annuellement, comprend **obligatoirement à minima 2 semaines de formation au sein d'une association sportive scolaire.**

La MC AG2S, organisation et évaluation :

Contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves ponctuelles. Il est également nécessaire d'obtenir l'une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, AFPS, PSE 1 ou 2, AFGSU...).



► 18 heures de formation en milieu professionnel par semaine sur 36 semaines

► 12 heures d'enseignement par semaine sur 36 semaines

Les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) peuvent se dérouler au sein de toute structure publique ou privée.

Ecoles publiques, EPLE, Associations et fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL...)	Municipalités, Départements, Régions
Centres, clubs de loisirs, de remise en forme, d'entretien. Complexes hôteliers, Hôtellerie de plein air, CSE : comités sociaux et économiques, EPHAD. Structures d'accueil pour public en situation de handicap	Clubs sportifs, Comités départementaux, Ligue ou direction régionale, Centres de formation professionnels de clubs, Espaces aquatiques, Thalassothérapie

LA MC AG2S, et après ? :

► L'obtention de la **Mention Complémentaire animation gestion de projets dans le Secteur Sportif**, vaut équivalence avec les unités capitalisables 1 et 2 des BPJEPS spécialisé éducateur sportif mention APT (Activités Physique pour Tous).

► Animateur d'activités physiques et sportives (dans une structure disposant d'un responsable qualifié).

► Employé administratif dans les structures à vocation sportive ou sociale.

► Vendeur conseil dans les services relatifs au secteur économique du sport.



**Lycée labellisé
Parcours de l'Excellence
Sportive depuis 2014 !**